

Note n° 24

Série “ Données d'études ”

LES ENTREPRISES PRESTATAIRES DE SERVICES
DU SPECTACLE VIVANT

2000

A v e r t i s s e m e n t

Responsabilité de l'étude au Département des études et de la prospective :
Frédérique Patureau, Jean-Paul Strauss

Mise en page : Zelmira Chéry

Comité éditorial : Jacqueline Boucherat, Sylvie Escande, Gilbert Labelle, Paul
Tolila

Chef du Département des études et de la prospective : Paul Tolila
Responsable des publications : Jacqueline Boucherat.

Préambule.....	4
Présentation des entreprises.....	5
Une large palette d'activités, quatre univers professionnels.....	5
Des prestations en personnel et en matériel.....	6
Des entreprises de création récente.....	6
Un chiffre d'affaires annuel moyen par entreprise de 6 millions de francs.....	8
Une majorité de SARL.....	11
Près d'une entreprise sur trois localisée en région parisienne.....	11
Une clientèle diversifiée, dont le noyau dur est celui des entrepreneurs de spectacles.....	13
Emploi permanent, emploi intermittent.....	14
L'importance du salariat permanent.....	14
Un large recours à l'intermittence.....	15
<i>Des contrats de très courte durée.....</i>	<i>16</i>
<i>Une certaine fidélisation des personnels.....</i>	<i>17</i>
<i>Des salaires journaliers peu élevés.....</i>	<i>17</i>
Pérennisation ou flexibilité ? Une tension entre deux objectifs contradictoires.....	19
Quelques éléments de synthèse.....	20
Note méthodologique.....

La présente note expose les principaux résultats d'une analyse des caractéristiques économiques des quelque deux cents entreprises ayant obtenu, à la date de mars 2000, le label " entreprises prestataires de services du spectacle vivant ".

Cette analyse a été réalisée, au sein du Centre de sociologie des arts (EHESS-CNRS), par Alice Blondel, Janine Rannou et Carole Zavadski.

Préambule

Dans les années quatre-vingt, le développement d'un nouveau mode d'organisation de la production de spectacles vivants, lié notamment à la place prise par les spectacles de variétés, en forte expansion depuis la création du Fonds de soutien aux variétés (1986) et le lancement du programme des zéniths (1986 également), a contribué à la création d'entreprises spécialisées dans la prestation de services. Celles-ci proposent aux organisateurs de spectacles, au gré de leurs besoins, des moyens en personnels et en matériels dans le domaine du son, de l'éclairage, de la vidéo, de l'image, ou encore dans celui, plus traditionnel, de la fabrication de décors et de costumes.

Les producteurs de variétés, les festivals, les théâtres, mais aussi les différentes catégories d'organisateur occasionnels de spectacles (collectivités territoriales, associations culturelles et sportives, particuliers...) constituent la clientèle privilégiée de ce type de services.

Le principe d'une "labellisation" de ces entreprises a été défini en 1994 en réponse à une exigence du Centre national du patronat français (CNPFP).

Depuis cette date, pour être considérées comme entreprises prestataires du spectacle et être autorisées, en conséquence, à déclarer les salariés non permanents comme intermittents du spectacle, les entreprises doivent déposer une demande devant une Commission spécialisée¹. Après examen des questionnaires détaillés remplis par les entreprises candidates, cette Commission a vocation à attribuer, pour une durée de deux ans, le label de "prestataire de services du spectacle vivant"².

L'exploitation statistique de ces questionnaires constitue une source d'information précieuse pour la connaissance économique des entreprises de ce secteur et notamment, de leurs emplois.

On trouvera ci-après les principaux résultats d'une analyse³ ayant porté sur les 239 entreprises ayant obtenu le label à la date de mars 2000.

1 . Cette Commission, dite "Commission du label", est formée de trois collèges : un collège de représentants des divers syndicats d'employeurs de production de spectacles (organisations représentées : le Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES), le Syndicat national des producteurs et organisateurs de spectacles (SYNPOS), le Syndicat national des directeurs des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC), le Syndicat national des théâtres de ville (SNDTV), le Syndicat des directeurs des Théâtres privés (SDTP), un collège de représentants de différentes organisations de salariés (un représentant pour chacune des organisations suivantes : CGT, CFDT, CFTC, FO, CGC), un collège composé de membres élus parmi les prestataires de services.

2 . L'obtention du label est subordonnée à un ensemble de critères, parmi lesquels la régularité de l'entreprise, l'obligation d'assurance en responsabilité civile, l'application de certaines normes de sécurité, la part de la prestation de service au spectacle vivant dans ce chiffre d'affaires, le rapport emploi permanent/emploi intermittent, etc.

3 . Voir note méthodologique p. 23

Présentation des entreprises

Une large palette d'activités, quatre univers professionnels

Les domaines d'activité dans lesquels interviennent les entreprises prestataires de services sont extrêmement diversifiés, à la mesure des besoins, eux aussi très divers, des organisateurs de spectacles : montage de structures, son, éclairage, projection d'images, vidéo, pyrotechnie, laser, décors, costumes...

Deux domaines sont toutefois, de loin, les plus répandus⁴ : les prestations dans le domaine du son, qui concernent deux entreprises sur trois, et celles relevant du domaine de l'éclairage, qui en concernent plus d'une sur deux.

On remarque par ailleurs que la majorité des entreprises étudiées (55 %) interviennent sur au moins deux domaines d'activité différents : son *et* éclairage (60 entreprises), son, éclairage *et* un autre domaine d'intervention (49 entreprises), ou tout autre combinaison particulière d'activités.

En dépit de cette large palette de domaines, les entreprises étudiées se reconnaissent généralement dans une activité “ principale ” qui est le socle de leur offre de services et qui les rapproche des autres entreprises déclarant la même activité principale, quelle que soit la singularité des activités associées.

On peut distinguer ainsi quatre grands univers professionnels relativement homogènes, qui se distinguent les uns des autres sur un grand nombre de critères économiques, juridiques et sociaux. Ces quatre univers sont fondés sur une différenciation des domaines d'activité :

- un premier groupe d'entreprises, numériquement le plus important (108 entreprises), essentiellement constitué de très petites unités, rassemble les entreprises exerçant leur activité principale dans le domaine du son et/ou de l'éclairage. Par commodité, elles seront désignées dans la suite du texte, sous l'intitulé générique d'entreprises “ son et éclairage ” ;
- les entreprises dont l'activité principale est le montage de structures constituent un second groupe (globalement désigné par l'intitulé “ montage de structures ”), de faible effectif (40 entreprises) mais représentant un poids important en termes de chiffre d'affaires et de nombre d'emplois ;
- un troisième ensemble regroupe les entreprises offrant, au titre de leur activité principale, des services dans le domaine de la vidéo, de l'image, de la pyrotechnie et/ou du laser (31 entreprises qui seront désignées par l'intitulé “ image et vidéo ”). Il s'agit généralement d'entreprises récentes, en forte expansion, de taille importante, implantées en Île-de-France ;
- la dernier univers est celui des entreprises spécialisées dans la construction de décors et/ou la fabrication de costumes (40 entreprises, dites “ décors et

⁴ . Les résultats énoncés dans ce paragraphe ne concernent que les 231 entreprises ayant effectivement déclaré la nature de leurs activités.

costumes ”), groupe né de la raréfaction, voire de la suppression, des services de fabrication interne des théâtres et des opéras qui constituent leur clientèle prioritaire.

L'analyse des caractéristiques économiques des entreprises exposée dans la suite de ce document tiendra compte, pour chacune des caractéristiques globales qui seront énoncées, des éventuelles particularités observées pour chacun de ces quatre groupes d'entreprises.

Des prestations en personnel et en matériel

Toutes les entreprises du secteur offrent à leurs clients des prestations qui se traduisent par la mise à disposition simultanée de personnels (choisis et rémunérés par l'entreprise prestataire) et de matériel. 63 % d'entre elles réalisent même plus de 50 % de leur chiffre d'affaires avec ce type de prestation “ complète ”.

Mais il peut leur arriver également, selon la commande, de fournir uniquement du matériel, les personnels intervenant sur ces matériels étant alors rémunérés directement par le client. Ce dernier cas de figure, qui concerne plus d'une entreprise sur deux (59 %), représente cependant une activité marginale pour la plupart d'entre elles : 3 % seulement des entreprises étudiées réalisent plus de la moitié de leur chiffre d'affaires avec des prestations de ce type.

Les entreprises pour lesquelles la part des prestations “ complètes ” (en personnel *et* matériel) dans le chiffre d'affaires est la plus déterminante sont celles spécialisées dans la fabrication des décors et costumes (83 % du chiffre d'affaires contre 52 %, par exemple, pour les entreprises “ son et éclairage ”).

Au-delà des activités de prestation, qui constituent par définition le cœur de l'activité du secteur, les entreprises étudiées pratiquent également largement la location de matériel (70 % d'entre elles) et la vente de produits manufacturés (76 %).

Les entreprises les plus engagées dans cette diversification des activités sont celles spécialisées “ son et éclairage ” : la prestation “ complète ”, en personnel *et* matériel, ne représente en effet que la moitié du chiffre d'affaires des entreprises de ce groupe. La prestation en matériel seul (12 % du chiffre d'affaires des entreprises de ce groupe contre 2 à 4 % dans les trois autres groupes), ainsi que la location de matériel (12 % du chiffre d'affaires également) et la vente de produits (21 % du chiffre d'affaires) y sont en revanche plus importants qu'ailleurs.

Des entreprises de création récente

La quasi totalité des entreprises étudiées (93 %) ont été créées après 1980 et plus d'une sur trois (34 %), entre 1986 et 1990. Le mouvement de création

d'entreprises dans ce secteur s'est apparemment ralenti au cours de la dernière période, puisque 18 % seulement des entreprises concernées ont été créées entre 1996 et 1999 ⁵.

Tableau 1 – Répartition des entreprises selon leur date de création

	Nombre d'entreprises	%
1965-1970	3	1
.....		
1971-1975	3	1
.....		
1976-1980	11	5
.....		
1981-1985	35	15
.....		
1986-1990	80	34
.....		
1991-1995	63	26
.....		
1996-1999	44	18
.....		
Total	239	100

Source : Commission du label/Centre de sociologie des arts

Cette physionomie générale varie selon la nature des activités de l'entreprise. Les entreprises “ son et éclairage ”, de même que celles principalement vouées au “ montage de structures ”, ont plutôt été créées entre 1986 et 1990, tandis que celles des deux autres “ univers ” (respectivement “ image et vidéo ” et “ décors et costumes ”) sont de création plus récente, après 1990.

De fait, le développement de la prestation de services dans le domaine de l'image est lié à celui, très récent, des sociétés de communication et d'événements qui constituent leur clientèle principale, comme nous le verrons plus loin. Quant aux entreprises “ décors et costumes ”, créées pour 60 % d'entre elles après 1990, elles doivent leur développement à l'externalisation de la fabrication des décors et des costumes par les théâtres et les opéras. Ce mouvement d'externalisation a démarré à la fin des années soixante-dix et au début des années quatre-vingt. Mais il n'a pas entraîné, dès cette époque, de créations massives d'entreprises de prestations, car cette période était à la fois celle d'une forte tension des budgets de production (donc, de réduction des coûts dans le domaine du décor et du costume) et d'un parti-pris esthétique dominant, peu propice aux grands effets décoratifs (esthétique du dépouillement).

Les entreprises spécialisées dans les décors et costumes se sont multipliées un peu plus tard, au début des années 1990, au moment d'une nouvelle dynamisation de la production théâtrale, avec retour des grosses productions de prestige.

⁵ . Ne sont comptabilisées ici, par période, que les entreprises encore présentes sur le marché au moment de l'étude. L'analyse ne porte donc pas sur les flux (mouvements de création/disparition) mais sur l'ancienneté des entreprises encore actives en mars 2000.

Un chiffre d'affaires annuel moyen par entreprise de 6 millions de francs

Le chiffre d'affaires global réalisé par les entreprises étudiées ⁶ s'élève, en 1997, à 1,3 milliards de francs.

À titre de comparaison, le chiffre d'affaires réalisé par le secteur de la prestation de services dans l'audiovisuel, composé de 1 308 entreprises, est de 7,2 milliards de francs pour cette même année ⁷.

Tableau 2 – Répartition des entreprises selon leur chiffre d'affaires en 1997

						Nombre d'entreprises	%
Moins	d'	1	million	de	francs	30	14
.....							
De	1	MF	à	2	MF	51	24
.....							
De	2	MF	à	10	MF	98	46
.....							
De	10	MF	à	20	MF	18	9
.....							
Plus		de		20	MF	14	7
.....							
Total						211	100

Source : Commission du label/Centre de sociologie des arts

Le poids économique du secteur de la prestation de services du spectacle vivant est donc environ six fois moindre que celui de la prestation de services du spectacle enregistré. En revanche, le chiffre d'affaires moyen par entreprise se révèle sensiblement équivalent pour les deux secteurs : 6 millions de francs environ pour le spectacle vivant et 5,5 millions de francs pour les entreprises de la prestation de services du spectacle enregistré ⁸.

Dans le spectacle vivant, le chiffre d'affaires médian, se situe à 3,2 millions de francs.

Trente entreprises ont un chiffre d'affaires inférieur ou égal à 1 million de francs.

Le plus gros chiffre d'affaires déclaré en 1997 s'élève à près de 70 millions de francs. Cette valeur est exceptionnelle dans ce secteur puisque l'entreprise venant immédiatement en seconde position déclare, elle, un chiffre d'affaires

6 . Ce chiffre est calculé sur les 211 entreprises qui ont répondu à la question sur leur chiffre d'affaires. L'année de référence est ici l'année 1997.

7 . Cf. CNC-SJTI, *Les entreprises de l'audiovisuel - Résultats 1989-1997*, édition janvier 2000. Les montants globaux des Chiffres d'Affaires présentés ici ne sont pas totalement comparables puisque, pour ce qui concerne le spectacle vivant, les données ne portent que sur 211 entreprises, sur un total évalué aujourd'hui à un peu plus de 300.

8 . Par ailleurs, le chiffre d'affaires moyen réalisé par les entreprises prestataires de services du spectacle vivant est plus élevé que celui observé pour les entreprises de services ne relevant pas du secteur culturel. Ces dernières enregistrent en effet un chiffre d'affaires moyen de 4,3 millions de francs (voir *Les entreprises de services en 1997*, tome 1, Insee Résultats, Système productif n° 160-161, juillet 1999).

de 44 millions de francs. À elles seules, les dix premières entreprises (moins de 5 % des entreprises étudiées) réalisent un chiffre d'affaires de 367 millions de francs, soit près de 30 % du chiffre d'affaires global des entreprises étudiées.

Ces données générales varient sensiblement, ici encore, selon la nature des activités de l'entreprise : les entreprises " montage de structures " et " image et vidéo " réalisent ainsi des chiffres d'affaires moyens très nettement supérieurs à ceux enregistrés par les entreprises " son et éclairage " et " décors et costumes " (respectivement 9,8 et 7,8 millions de francs, contre 4,8 et 4,9 millions de francs).

Cette différence renvoie certainement aux caractéristiques propres de chaque type de services.

Ainsi, l'activité de montage de structures suppose des investissements lourds, des coûts d'immobilisation élevés, un grand nombre d'emplois et un niveau d'activité important. À l'inverse, les entreprises spécialisées dans la fabrication des décors et des costumes, proches de la structure artisanale, fonctionnent en petites unités générant de faibles flux financiers.

Tableau 3 – Répartition des entreprises selon le domaine d'activité et selon le chiffre d'affaires en 1997

	" Son et éclairage "	" Montage de structures "	" Image et vidéo "	" Décors et costumes "	Ensemble
Moins d' 1 MF.....	17	3	10	24	15
De 1 MF à 2 MF.....	27	23	16	21	25
De 2 MF à 10 MF.....	47	51	50	34	46
De 10 MF à 20 MF.....	4	13	7	21	9
Plus de 20 MF.....	5	10	17	0	5
Total	100	100	100	100	100

Source : Commission du label/Centre de sociologie des arts

Mais la taille de l'entreprise n'explique pas, à elle seule, le recours à un volume plus ou moins important de main-d'œuvre. La nature même de l'activité exige la présence de personnels en plus ou moins grand nombre. Ainsi, les entreprises " son et éclairage " ont un chiffre d'affaires inférieur à la moyenne, mais pas au point d'expliquer le faible niveau d'emploi observé pour ces entreprises. Ce chiffre d'affaires présente également la particularité d'être constitué de res-sources provenant de location et de vente de matériel, mais aussi de prestations " partielles ", c'est-à-dire consistant en une mise à disposition de matériel (sans personnels). La part de la masse salariale dans le chiffre d'affaires est ici en conséquence particulièrement faible, à peine plus de 20 %. À l'inverse, les activités des entreprises " décors et costumes ", dont le chiffre d'affaires moyen est identique à celui observé pour les entreprises " son et éclairage ", sont très artisanales et à ce titre, fortement consommatrices de main d'œuvre. Dans ce groupe, la part de la masse salariale dans le chiffre d'affaires atteint 35 %.

Une majorité de SARL

Les entreprises prestataires sont, dans leur très grande majorité, des SARL (71 % des entreprises étudiées).

Le statut de SA ne concerne que 13 % des entreprises et celui d'entreprise individuelle, 10 % seulement. Les entreprises en société anonyme sont plutôt des entreprises de création ancienne, jouissant d'un chiffre d'affaires plus élevé que la moyenne, tandis que les sociétés individuelles, à l'inverse, sont de petites entreprises de type artisanal, ayant un faible chiffre d'affaires (entreprises " décors et costumes ", notamment).

Par ailleurs, quatorze entreprises sont propriétaires de filiales et dix-neuf sont filiales d'un groupe. Il s'agit dans les deux cas d'entreprises déclarant un chiffre d'affaires plus élevé que la moyenne.

Près d'une entreprise sur trois localisée en région parisienne

Comme pour toutes les activités liées au spectacle, on observe une concentration géographique des entreprises sur l'Île-de-France. Cette région regroupe en effet, à elle seule, près d'un tiers des entreprises étudiées⁹. Loin derrière cette région phare, les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, rassemblant chacune environ 10 % des entreprises du secteur¹⁰, viennent en seconde position.

Les entreprises franciliennes sont généralement implantées en dehors de Paris *intra-muros* : sur 71 entreprises franciliennes, cinq seulement sont domiciliées dans la capitale. Les autres sont localisées dans les départements de la proche couronne, dix dans les Hauts-de-Seine, treize dans le Val-de-Marne, vingt en Seine-Saint-Denis.

Cette caractéristique s'explique par des contraintes économiques évidentes : les activités de prestation de services supposent, le plus souvent, la possession de matériels qui doivent être stockés. D'où la recherche d'un lieu géographique d'implantation où le prix du mètre carré est plus abordable qu'à Paris.

Les entreprises franciliennes n'ont pas les mêmes caractéristiques que les entreprises des autres régions.

9 . Sur l'ensemble des activités du spectacle vivant, la région Ile-de-France concentre, en 1996, 32,5 % des entreprises. Ce taux passe à 40 % pour l'ensemble des activités du spectacle, spectacle enregistré inclus. Voir *Le marché du travail des artistes et techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles en 1996*, Paris, Ministère de la culture – DEP, *Note de l'observatoire de l'emploi culturel* n°18, 1999.

10 . À titre de comparaison, le poids de ces régions est respectivement : pour Provence-Alpes-Côte d'Azur, de 7 % sur l'ensemble du champ du spectacle et de 8 % pour le seul spectacle vivant ; pour Rhône-Alpes, de 8,5 % sur l'ensemble du champ du spectacle et de 9,6 % pour le seul spectacle vivant.

Tout d'abord, elles ont, en moyenne, un chiffre d'affaires près de deux fois plus élevé : 9,6 millions de francs contre 4,5 millions de francs dans les autres régions. Elles représentent donc, à elles seules, 49 % du chiffre d'affaires total du secteur.

Elles concentrent, en outre, un peu plus de la moitié des emplois (52 % de l'emploi total).

Elles sont enfin, plus souvent que les entreprises provinciales, spécialisées dans une activité unique (42 % des entreprises mono-actives sont localisées en Île-de-France).

Le marché francilien est en effet un marché vaste, diversifié et très professionnalisé. Les entreprises peuvent s'y constituer une clientèle spécifique. Dans les autres régions, l'étroitesse du marché exige souvent, en revanche, une diversification des activités pour assurer la survie économique de l'entreprise.

Une seule exception à cette règle générale : les entreprises " montage de structures ", massivement spécialisées dans cette seule activité et très largement implantées en province (80 % d'entre elles). Ceci peut s'expliquer par la nature même de cette activité, étroitement liée aux spectacles itinérants, plus fortement représentés en province qu'à Paris. Pour cette catégorie particulière d'entreprises, l'implantation provinciale présente donc l'avantage d'être géographiquement proche de la demande.

La concentration francilienne des entreprises est plus marquée pour deux groupes d'entreprises : celles spécialisées dans les prestations " image et vidéo " et celles vouées à la fabrication des " décors et costumes ". Dans le premier cas, les entreprises franciliennes s'y caractérisent par des chiffres d'affaires moyens très élevés pour le secteur (16,8 millions de francs). Il s'agit vraisemblablement d'entreprises travaillant régulièrement pour de grosses productions de spectacles. Dans le second cas, la forte concentration sur l'Île-de-France, d'une part, et sur les deux régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes, d'autre part, s'explique directement par l'implantation des principaux clients des entreprises de décors et de costumes : les théâtres et les opéras. Les trois grandes métropoles, Paris, Lyon et Marseille, par la dynamique de leur création théâtrale et lyrique, assurent en effet une part essentielle de la demande dans ce domaine.

Tableau 4 – Répartition des entreprises selon leur implantation géographique en 1997

	Île-de-France		Rhône-Alpes et PACA		Autres régions		Ensemble	
	% entreprises	Chiffre d'Affaires moyen	% entreprises	Chiffre d'Affaires moyen	% entreprises	Chiffre d'Affaires moyen	% entreprises	Chiffre d'Affaires moyen
" Son et éclairage "	22	6,2 MF	23	5,5 MF	55	4,6 MF	100	4,8 MF
" Montage de structures "	22	15 MF	23	3 MF	55	5,5 MF	100	9,8 MF
" Image et vidéo "	48	16,8 MF	10	2,6 MF	42	3,8 MF	100	7,8 MF
" Décors et costumes "	40	7,6 MF	20	3,6 MF	40	3 MF	100	4,9 MF

Source : Commission du label/Centre de sociologie des arts

Remarquons, pour terminer, que cette caractéristique de concentration francilienne des entreprises est moins marquée pour les entreprises les plus récentes : si la part des entreprises franciliennes est de 36 % parmi les entreprises créées avant 1985, elle n'est plus en effet que de 32 % parmi celles créées entre 1985 et 1989, de 25 % parmi celles créées entre 1990 et 1994 et de 24 % parmi celles créées depuis cette date.

En l'espace de dix ans, la part des entreprises franciliennes dans les créations d'entreprises est ainsi passé du tiers des entreprises à moins d'un quart. S'il devait se poursuivre, ce mouvement pourrait peser, à terme, sur la physiologie du secteur.

Une clientèle diversifiée, dont le noyau dur est celui des entrepreneurs de spectacles

À deux exceptions près parmi l'ensemble des entreprises étudiées¹¹, les prestataires de services du spectacle vivant travaillent simultanément pour plusieurs catégories de clients : entrepreneurs de spectacles (théâtres, structures permanentes, salles des fêtes, festivals...), organisateurs occasionnels (mairies, conseils généraux et régionaux, associations culturelles, particuliers), sociétés de communication et d'événements, voire, autres prestataires de services pour lesquels les entreprises étudiées travaillent en sous-traitance.

On observe toutefois une forte concentration des chiffres d'affaires sur deux catégories de clients : celle des entrepreneurs de spectacles et celle des organisateurs occasionnels avec lesquels 86 % des entreprises étudiées réalisent 50 % (ou plus) de leur chiffre d'affaires.

La part de clientèle représentée par les sociétés de communication et d'événements est, elle, beaucoup plus modeste : seulement 8 % des entreprises réalisent avec ces sociétés 50 % (ou plus) de leur chiffre d'affaires¹².

Il en va de même pour les opérations de sous-traitance pour d'autres prestataires extérieurs au domaine du spectacle vivant : 67 % des entreprises qui travaillent pour ce type de clientèle réalisent avec celle-ci moins de 10 % de leur chiffre d'affaires.

11 · Les données chiffrées indiquées dans ce paragraphe concernent les 236 entreprises ayant répondu à la question sur leur clientèle.

12 · Il s'agit essentiellement d'entreprises spécialisées dans les prestations " image et vidéo ".

Emploi permanent, emploi intermittent

Le secteur de la prestation de services dans le spectacle vivant représente, toutes formes d'emploi confondues, un peu moins de 2000 équivalents temps plein.

Chaque entreprise emploie donc, en moyenne, sept à huit équivalents temps plein.

Mais cette moyenne générale recouvre de très grandes disparités d'une entreprise à l'autre, tout particulièrement selon la nature de son activité dominante : les entreprises " montage de structures " et " image et vidéo ", qui sont aussi les entreprises les plus importantes par le volume de leur chiffre d'affaires, emploient ainsi, en moyenne, plus de deux fois plus d'équivalents temps plein que celles spécialisées dans les prestations " son et éclairage " (respectivement treize, dix et cinq équivalents temps plein).

De façon globale, les entreprises prestataires emploient leurs salariés selon deux formes d'emploi dominantes : le salariat permanent, essentiellement à temps complet, qui représente environ 1 100 équivalents temps plein et 60 % de l'emploi total du secteur, et le salariat intermittent, avec 700 équivalents temps plein, représentant 37 % de l'emploi total du secteur.

Les contrats à durée déterminée hors intermittence constituent une troisième forme d'emploi, très marginale, avec une soixantaine d'équivalents temps plein qui représentent 3 % seulement de l'emploi du secteur.

L'importance du salariat permanent

80 % des entreprises étudiées emploient au moins un salarié sur contrat à durée indéterminée (CDI). Il s'agit, très majoritairement, de CDI à temps complet.

La répartition de l'emploi permanent à temps complet (54 % de l'emploi total du secteur) trahit, une fois encore, la très grande hétérogénéité du secteur : vingt entreprises emploient en effet, à elles seules, la moitié des permanents à temps complet. Ce sont des entreprises localisées en Île-de-France¹³, mais aussi, en bonne logique, celles qui réalisent les plus gros chiffres d'affaires.

13 . Les entreprises franciliennes ne représentent que 30 % des entreprises étudiées mais 53 % de l'emploi permanent de ce secteur.

Au sein des entreprises, l'emploi permanent concerne en priorité deux types de fonction : la fonction administrative et la fonction technique. Les entreprises employant au moins un permanent pour des tâches administratives sont un peu plus nombreuses que celles employant au moins un permanent sur des fonctions techniques (respectivement 58 % et 51 %), mais le volume des emplois techniques peut s'élever beaucoup plus au sein d'une même entreprise que celui des emplois administratifs ¹⁴.

Ce sont les entreprises spécialisées dans la prestation “ image et vidéo ” et, dans une moindre mesure, celles vouées au “ montage de structures ” qui emploient, en moyenne, le plus de salariés permanents (respectivement 11,5 et 5,7 permanents équivalents temps plein). Ce sont celles, nous l'avons vu plus haut, qui réalisent les plus gros chiffres d'affaires et emploient le plus grand nombre de salariés. Mais la taille de ces entreprises n'explique peut-être pas, à elle seule, ce recours plus important à l'emploi permanent. L'activité dominante, dans ces entreprises, nécessite la mobilisation de matériels lourds, sophistiqués, exigeant une activité permanente de stockage et d'entretien. Dans le cas précis des entreprises “ image et vidéo ”, la recherche de la réduction des risques techniques, lors de la mise en œuvre des équipements, plaide sans doute en faveur de la mobilisation de personnels habitués à l'utilisation de ces équipements, donc aussi en faveur d'une certaine permanence de l'emploi. En ce qui concerne les entreprises “ montage de structures ”, peut également jouer la maîtrise, nécessaire et permanente, des questions techniques liées à la sécurité physique des personnes. Pour chaque prestation, doivent être mobilisés, en même temps que monteuses et manutentionnaires, des techniciens de sécurité très qualifiés que les entreprises choisissent sans doute de fidéliser en leur offrant la permanence de l'emploi.

Tableau 5 – Volume d'emploi moyen par entreprise selon le domaine d'activité en 1997

	Emploi total	Emploi permanent	Emploi intermittent	Ratio emploi permanent/ emploi intermittent
“ Son et éclairage ”	4,9	3,0	1,9	1,6
“ Montage de structures ”	10,2	5,7	4,5	1,3
“ Image et vidéo ”	13,2	11,5	2,7	4,3
“ Décors et costumes ”	8,0	3,3	4,7	0,7

Source : Commission du label/Centre de sociologie des arts

Un large recours à l'intermittence

Le recours à l'emploi intermittent – qui est l'enjeu même de la procédure de

14 · L'effectif de permanents le plus élevé cité est de 20 pour l'emploi administratif et de 82 pour l'emploi technique.

“ labellisation ” – est encore plus répandu que celui à l'emploi permanent puisqu'il est le fait de 93 % des entreprises étudiées ¹⁵. Sur l'année 1997, le secteur a ainsi déclaré 47 337 contrats intermittents. Le poids de l'intermittence dans l'emploi total du secteur, en termes d'équivalents temps plein, est toutefois nettement plus modeste que celui de l'emploi permanent : 37 % (contre 60 % pour l'emploi permanent) et environ 700 équivalents temps plein.

Rappelons au passage que les entreprises prestataires contribuent à l'emploi d'un nombre de professionnels intermittents bien supérieurs à ces quelque 700 équivalents temps plein. Il n'est malheureusement pas possible d'évaluer ce nombre avec précision, en l'absence de données systématiques sur les activités des individus.

Ce sont, en moyenne, les entreprises spécialisées dans la prestation “ décors et costumes ” qui, avec 4,7 intermittents en équivalents temps plein (contre 1,9 seulement, par exemple, pour les entreprises “ son et éclairage ”), ont le plus largement recours à cette forme d'emploi. Elles salarient, à l'inverse, peu de permanents (3,3 équivalents temps plein en moyenne) ¹⁶.

Tableau 6 – L'emploi intermittent selon le domaine d'activité de l'entreprise en 1997

	“ Son et éclairage ”	“ Montage de structures ”	“ Image et vidéo ”	“ Décors et costumes ”
Nombre total de contrats	17 349	14 245	9 305	3 763
.....				
Nombre total d'heures	406 475	363 820	167 924	372 598
.....				
Nombre moyen de contrats par entreprise	165	356	300	97
.....				
Nombre moyen d'heures par entreprise	3 871	9 095	5 417	9 553
.....				
Durée moyenne des contrats en jours	2,9	3,2	2,2	12,4
.....				
Salaire journalier moyen en francs	893	750	1 003	710
.....				
Nombre moyen de contrats par salarié	6,2	9,9	22,5	4

15 . Seize entreprises seulement n'y ont pas recours (ou pas encore recours au moment de la demande de labellisation). Ce sont de petites entreprises de création très récente, qui n'ont vraisemblablement pas atteint, à la date de l'étude, leur volume d'activité de croisière, comme en attestent leurs chiffres d'affaires, tous inférieurs à un million de francs. Certaines de ces entreprises déclarent d'ailleurs spontanément, sur le questionnaire, qu'elles attendent l'obtention du label pour pouvoir employer des intermittents.

16 . Il n'y a sans doute pas pour autant rapport “ de cause à effet ” entre ces deux observations. Les entreprises spécialisées dans le montage de structures, par exemple, emploient tout à la fois un nombre moyen élevé de permanents (10,2 équivalents temps plein) et un nombre moyen élevé d'intermittents (4,5 équivalents temps plein).

.....				
Nombre moyen de jours de travail par salarié	18	32	51	49
.....				

Source : Commission du label/Centre de sociologie des arts

La structure de l'emploi intermittent, dans l'ensemble des entreprises étudiées, présente des caractéristiques particulières.

Des contrats de très courte durée

Tout d'abord, les contrats de travail y sont beaucoup plus courts que sur l'ensemble du marché de l'intermittence technique (audiovisuel inclus) : 3,7 jours en moyenne alors que la durée moyenne des contrats des intermittents techniques, tous secteurs confondus, est de 8,8 jours¹⁷. L'offre d'emploi est donc, dans ce secteur, particulièrement éclatée sur une multitude de contrats de très courte durée.

Une certaine fidélisation des personnels

Les entreprises de la prestation de services tendent en revanche à fidéliser davantage leurs personnels intermittents en proposant, à chacun, un plus grand nombre de contrats au cours de l'année : chaque employeur déclare en effet avoir offert, à chaque intermittent embauché, sept contrats en moyenne (contre 2,8 contrats en moyenne pour l'ensemble des techniciens intermittents du spectacle), ce qui porte à 26 jours la durée annuelle moyenne d'emploi de chaque professionnel au sein d'une même entreprise.

Concernant un secteur de petites entreprises mobilisant, pour chaque nouvelle commande, des équipes de taille variable, sur des contrats très courts, cette spécificité révèle peut-être le souci de réduire les risques techniques au maximum en ayant recours, de préférence, à des professionnels dont les compétences ont déjà été plusieurs fois testées.

Des salaires journaliers peu élevés

Dans ce secteur, le salaire journalier moyen versé aux personnels intermittents se révèle nettement inférieur au salaire moyen enregistré pour l'ensemble du marché de l'intermittence technique : 793 francs contre 1097 francs en moyenne. Il se rapproche davantage du salaire journalier moyen versé aux intermittents (artistes inclus) sur le seul marché du spectacle vivant, légèrement inférieur à 900 francs en moyenne¹⁸.

Cette faiblesse de la rémunération journalière moyenne tient sans doute à la

17 . Voir *Le marché du travail des artistes et techniciens intermittents de l'audiovisuel et des spectacles en 1996*, Paris, Ministère de la culture – DEP, *Note de l'observatoire de l'emploi culturel* n°18, 1999.

18 . *Ibid.*

fois à la place de la prestation dans le processus de production du spectacle, qui en fait un secteur particulièrement fragile, soumis aux pressions économiques et financières de ses clients ; mais aussi à la taille moyenne des entreprises, les salaires étant généralement plus faibles dans les petites entreprises.

Peu élevé en moyenne, le salaire journalier moyen versé aux intermittents de ce secteur varie selon l'activité dominante de l'entreprise, cette dernière induisant sans aucun doute des structures de qualifications différentes.

Les entreprises prestataires dans le domaine “ image et vidéo ” se distinguent ainsi par un salaire journalier nettement plus élevé – 1003 francs en moyenne. En termes d'activités, et donc de profils de qualification, ce secteur particulier de la prestation est sans doute celui qui se rapproche le plus de la prestation de services dans l'audiovisuel où les salaires journaliers moyens sont plus élevés. La main-d'œuvre intermittente requise est, au même titre que la main-d'œuvre permanente, une main-d'œuvre hautement qualifiée.

Les entreprises “ son et éclairage ”, avec un salaire journalier moyen de 893 francs, sont elles aussi au-dessus du salaire moyen du secteur. Cependant, il est vrai qu'elles emploient proportionnellement peu d'intermittents, toujours sur des contrats de très courte durée, et font appel à des professionnels de la lumière et du son hautement qualifiés.

À l'inverse des deux groupes déjà cités, les entreprises “ montage de structures ” rémunèrent à 750 francs en moyenne la journée de travail intermittent. Ce niveau peu élevé peut s'expliquer, au moins pour partie, par le profil des emplois intermittents. Ces entreprises disposent en effet d'un personnel technique permanent nettement plus important qu'au sein des entreprises “ image et vidéo ” ou “ son et éclairage ”. On peut supposer que les tâches les plus spécialisées et les plus qualifiées y sont prises en charge de façon prioritaire par ces permanents, les activités de montage et de manutention, d'une moins grande technicité, étant confiées à la main-d'œuvre intermittente.

Cette hypothèse interprétative ne peut valoir, en revanche, pour le groupe des entreprises “ décors et costumes ” qui font appel à un grand nombre d'emplois extrêmement qualifiés et qui rémunèrent pourtant les personnels intermittents au niveau moyen le plus bas du secteur (710 francs en moyenne contre, rappelons-le, 793 francs). Plusieurs éléments peuvent permettre de comprendre cette relative contradiction. Il s'agit d'un secteur proche de la structure artisanale au sein de laquelle les coûts salariaux pèsent plus lourds que dans les autres activités. Les salaires y sont sans doute calculés au plus juste, quelle que soit la qualification des emplois offerts. Cette pression sur les salaires se trouve par ailleurs en partie compensée par une relation d'emploi plus longue : comparées aux autres entreprises du secteur, les entreprises “ décors et costumes ” offrent en effet à leurs personnels intermittents un plus petit nombre de contrats sur l'année, mais, chacun, d'une durée beaucoup plus

longue. Au total, elles offrent ainsi à leurs salariés intermittents 49 jours annuels de travail en moyenne (contre 26 en moyenne pour l'ensemble du secteur).

Pérennisation ou flexibilité ?

Une tension entre deux objectifs contradictoires

Les entreprises du secteur usent simultanément des deux formes d'emploi (emploi permanent, emploi intermittent) en fonction d'un jeu de contraintes souvent contradictoires.

Les activités de la prestation de services supposent la mobilisation d'équipements importants, donc des investissements lourds. Ces derniers doivent être rentabilisés à court terme, car la rapidité du progrès technologique impose un renouvellement fréquent du stock de matériel. Seule une activité permanente peut permettre d'atteindre cet objectif. Cette permanence de l'activité, à laquelle s'ajoute une attitude de prudence à l'égard d'équipements sophistiqués et coûteux, incitent donc visiblement les entreprises à stabiliser certaines catégories de main-d'œuvre.

Mais dans le même temps, l'activité de prestation de services est, par définition même, étroitement liée à celle de ses clients – théâtres, festivals, organisateurs occasionnels... –, eux-mêmes soumis à une grande incertitude et à une grande irrégularité en ce qui concerne leurs activités. L'intermittence apparaît ainsi comme un facteur d'adaptabilité aux aléas de l'activité.

L'équilibre entre emploi permanent et emploi intermittent dans chacun des quatre groupes d'entreprises prestataires confirme cette tension entre un premier registre de nécessité qui consiste à réduire les risques techniques en stabilisant un certain nombre d'emplois dans l'entreprise, notamment des emplois techniques et administratifs, et un second registre de nécessité qui consiste à réduire les coûts fixes de main-d'œuvre en faisant usage de l'intermittence.

La pérennisation d'une part dominante de la main-d'œuvre semble d'autant plus importante que les équipements nécessaires à l'activité de l'entreprise sont lourds et sophistiqués. La flexibilité est d'autant plus forte que les coûts de main-d'œuvre sont susceptibles de peser sur la capacité de survie de l'entreprise.

Le groupe des entreprises “ image et vidéo ” est celui où domine le premier registre de contraintes. L'emploi permanent s'y impose très largement : en moyenne, 11,5 permanents et 2,7 intermittents (en équivalents temps plein) par entreprise.

Les entreprises “ décors et costumes ” relèvent plutôt de la situation inverse

où les coûts salariaux sont proportionnellement élevés, où l'activité est irrégulière et suppose la mobilisation d'équipes de taille très variable, allant de deux à trente personnes ou davantage. L'intermittence est alors largement privilégiée : chaque entreprise de ce groupe emploie en moyenne 3,3 permanents et 4,7 intermittents (en équivalents temps plein). Il s'agit du seul groupe où l'emploi

intermittent est plus important que l'emploi permanent. Ce rapport très spécifique entre les deux formes d'emploi se traduit, dans les entreprises de ce groupe, par un profil particulier de l'emploi intermittent – notamment, par une durée moyenne des contrats près de quatre fois supérieure à la moyenne.

Le décor, comme le costume, exigent la collaboration d'un grand nombre de corps de métiers : menuisiers, serruriers, peintres, tapissiers... Les interventions des uns et des autres sont de durée variable sur une même production. En outre, certaines productions ne justifient pas la mobilisation de l'ensemble de ces spécialités. Peu d'entreprises peuvent se permettre d'employer de façon permanente l'ensemble des corps de métiers. L'intermittence permet, en fonction de chaque commande, de renforcer les équipes permanentes en recrutant les professionnels des spécialités dont ne dispose pas l'entreprise en interne.

Quelques éléments de synthèse

Le secteur étudié doit son unité à la place particulière qu'occupent les entreprises qui le composent dans le processus de production. Il s'agit d'un secteur de sous-traitance, essentiellement composé d'entreprises de petite taille, tant en termes de chiffre d'affaires qu'en termes d'emploi.

Il a connu une croissance rapide, notamment depuis le milieu de la décennie 80, comme en atteste le rythme particulièrement soutenu de création d'entreprises depuis 1985. Dans le contexte de concurrence accrue des dernières

années, les entreprises ont continué à développer leur chiffre d'affaires, ce qui semble attester une réelle croissance de la demande de services dans ce domaine.

Celle-ci repose sur trois phénomènes qui se confortent : la croissance de la production de spectacles, l'augmentation de la part de services sous-traités au sein de l'activité de production et enfin le développement d'activités nouvelles.

Ces trois phénomènes portent très inégalement sur les différents domaines de la prestation.

Ainsi, l'augmentation du nombre de spectacles de variétés et de festivals, activités pour lesquelles le recours à la sous-traitance est systématique, bénéficie essentiellement aux entreprises spécialistes du son et de l'éclairage, ainsi qu'à celles assurant le montage de structures.

L'augmentation de la part de services sous-traités concerne surtout les secteurs

plus traditionnels du théâtre et de l'opéra qui continuent à produire et réaliser leurs spectacles essentiellement en interne. Les domaines du son et de l'éclairage sont intéressés par ce phénomène, mais nettement moins que les entreprises de la prestation "décors et costumes", très directement concernées.

Le développement, enfin, d'activités nouvelles telles que l'événementiel et la communication favorise principalement les entreprises de vidéo et de projection d'images, celles qui connaissent, par ailleurs, la progression la plus forte de leur chiffre d'affaires.

Ces évolutions différenciées montrent bien qu'au delà des facteurs d'homogénéité observés, le secteur étudié fait cohabiter des mondes hétérogènes qui ne travaillent pas exactement pour les mêmes clients, pour le même type de prestation, ni avec les mêmes pratiques professionnelles.

Tableau 7 – Caractéristiques des emplois selon le domaine d'activité en 1997
en %

	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires	Masse salariale	Emploi permanent	Emploi Intermittent
" Son et éclairage ".....	49	45	34	32	31
" Montage de structures ".....	18	21	25	21	28
" Image et vidéo ".....	15	23	24	34	13
" Décors et costumes ".....	18	11	17	13	28
Total	100	100	100	100	100

Source : Commission du label/Centre de sociologie des arts

Comme l'indique le tableau ci-dessus où se trouvent récapitulés, pour chaque univers professionnel, quelques indicateurs économiques clés, les entreprises offrant des prestations dans les domaines du son et de l'éclairage sont de loin les plus nombreuses (près de 50 % du secteur). Représentant également près de la moitié du chiffre d'affaires global du secteur, ces entreprises présentent un chiffre d'affaires moyen inférieur à celui des entreprises " montage de structures " et " image et vidéo ". Le nombre de très petites entreprises y est important. Il s'agit d'un groupe faiblement mobilisateur de main-d'œuvre, qu'il s'agisse de main-d'œuvre permanente ou de main-d'œuvre intermittente.

Les entreprises spécialisées dans le montage de structures sont, elles, beaucoup moins nombreuses. Leur chiffre d'affaires moyen est en revanche plus élevé. Il s'agit d'un groupe d'entreprises de taille supérieure à celle du groupe précédent. La prestation " travail " y est également plus importante. Elles contribuent à l'offre d'emploi à une hauteur supérieure à leur poids dans l'ensemble du secteur, surtout en ce qui concerne l'emploi intermittent.

Les entreprises " image et vidéo " ont un chiffre d'affaires moyen nettement supérieur à celui des deux groupes précédents. Elles participent fortement à l'emploi permanent et beaucoup plus faiblement à l'emploi intermittent.

Les entreprises " décors et costumes ", enfin, ont un chiffre d'affaires nettement inférieur au chiffre d'affaires moyen. Il s'agit d'un groupe constitué

de petites entreprises. Elles participent fortement à l'emploi intermittent, beaucoup plus faiblement à l'emploi permanent. Elles pratiquent une politique salariale moins favorable, mais sur des durées d'emploi plus longues.

Note méthodologique

Le présent document expose les résultats d'une analyse des questionnaires remplis par les 239 entreprises s'étant portées candidates au label de "prestataire de service du spectacle vivant" et l'ayant obtenu, entre février 1999, date de création de la commission du label et mars 2000.

Cette analyse a été réalisée par Alice Blondel, Janine Rannou et Carole Zavadski du Centre de sociologie des arts (EHESS-CNRS).

Les questionnaires analysés comportent trois catégories principales d'information :

- des informations sur l'identité de l'entreprise (raison sociale, adresse, date de création...)
- un descriptif économique de l'entreprise sur les trois dernières années (chiffre d'affaires, activités, catégories de clientèle...)
- des informations sur les emplois (masse salariale, nombre de permanents, nombre d'intermittents...).

Au-delà de ces thèmes communs, le questionnaire a subi différentes modifications depuis le début de la procédure de "labellisation". Plusieurs questions ont ainsi été rajoutées (par exemple, des questions sur la répartition de la masse salariale par type de contrats, sur les formations en alternance...). Les informations analysées ne portent donc pas sur un questionnement strictement comparable d'une année à l'autre.

En outre, les réponses à certaines questions, inexistantes ou insuffisamment développées, n'ont pu être traitées (notamment, les questions sur la répartition de la masse salariale des personnels permanents).

Rappelons, enfin, que l'analyse repose sur des informations déclaratives et qu'il peut donc y avoir décalage entre ces informations et la réalité économique des entreprises.